

Camping Municipal de Chalezeule - Délégation de gestion

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le camping municipal de Chalezeule, classé 4 étoiles, est situé dans le secteur Est, en bordure du Doubs, à proximité de la piscine de Chalezeule.

Il comprend 129 emplacements, un bloc sanitaires, un logement de fonction, un bureau d'accueil, un local à usage de bar - restauration rapide et épicerie, divers mobiliers, matériels et outillages.

En 1995, 7 240 nuitées emplacements ont été enregistrées contre 8 927 l'année précédente, soit une baisse de 23 %, baisse constatée également dans les nuitées véhicules et nuitées campeurs.

Il apparaît donc nécessaire, pour renforcer la fréquentation de cet équipement, d'améliorer et développer l'accueil en en confiant l'exploitation à des professionnels dans le cadre d'une délégation de service public sous forme d'affermage.

La durée de la délégation est fixée, à compter du 1^{er} janvier 1997, à 4 ans ou plus compte tenu de l'intérêt de la proposition qui sera retenue et de l'implication financière du délégataire, notamment au regard des travaux d'aménagement que ce dernier s'engagerait à réaliser.

Cet affermage serait consenti moyennant le versement d'une redevance par le fermier à la collectivité. Le fermier sera tenu d'exploiter le camping du 15 avril au 30 septembre. Il aura la faculté d'ouvrir antérieurement ou de retarder la date de fermeture.

Il devra consulter la Ville pour tout projet de modification, d'amélioration des locaux, ainsi que sur les tarifs qui seront soumis pour accord au Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'engager, conformément aux dispositions de la loi du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, la procédure de publicité sur la base du cahier des charges établi à cet effet.

M. JACQUEMIN : Une remarque, Monsieur le Maire, ce camping est le seul je crois qui soit classé quatre étoiles dans l'agglomération de Besançon. Il porte donc en quelque sorte l'image du tourisme dans cette ville. Or d'après les témoignages que j'ai reçus ici ou là soit d'usagers, soit de personnes qui connaissent l'industrie du camping, il semblerait tout de même que ce camping ait besoin de rénovation, de modernisation, d'une amélioration de la qualité des services qu'il rend et je ne suis pas loin de partager cet avis.

Aussi, avez-vous l'intention, dans le cahier des charges que vous allez soumettre aux différents concurrents de fixer des objectifs de qualité et des objectifs d'investissement parce qu'en réalité là aussi il va bien falloir mettre un peu d'argent dans cette affaire. Soit la Ville choisit de moderniser elle-même, soit elle confie cela à d'autres dans le cadre de cet affermage mais pouvez-vous nous confirmer que le cahier des charges traduit bien l'ambition de la Ville sur la qualité touristique du produit touristique qu'est ce camping municipal ?

M. JEANNEROT : Je voudrais confirmer Monsieur le Député votre analyse sur la situation du camping de Chalezeule. Devant la baisse de fréquentation très sensible, nous avons monté au sein de l'Office du Tourisme ces derniers mois un groupe de travail chargé d'examiner les raisons pour lesquelles effectivement d'année en année et singulièrement au cours de la dernière saison, nous avons enregistré une telle baisse. Je crois qu'en effet la nature des équipements est telle qu'elle nécessite probablement une remise à niveau et dans le cahier des charges qui est en préparation, c'est un point que nous aurons à intégrer sous une forme ou sous une autre mais nous en sommes parfaitement conscients.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 6 mai 1996.